



**DIRECTION**  
**EHPAD LA MADELEINE**  
 ☎ 05.53.63.64.00

**MATPA Ste Marthe**  
 ☎ 05.53.22.10.30

SC/FC/INF024/21

**Objet : DIRECTIVES NATIONALES CONTRE SARS-COV-2**

**CONTROLE PASS SANITAIRE**

## NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES ET AUX PROCHES



Chers résidents, Chères familles,

Suite aux annonces du président de la République, nous vous informons que les dernières directives imposent de mettre en place un système de contrôle sanitaire. A cet effet, l'EHPAD LA MADELEINE prévoit la présentation du pass sanitaire à tout visiteur et tout intervenant extérieur à partir de début août 2021 (date exacte communiquée ultérieurement). Le Pass Sanitaire consiste soit en un schéma vaccinal **complet**, soit en un test PCR ou antigénique négatif de moins de 3 jours, ou soit en la preuve que l'on a été contaminé et que l'on a guéri du Covid-19 (certificat test PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Il sera nécessaire d'être en possession du QR-code correspondant, en numérique (avec son smartphone intégré à l'application TousAntiCovid) ou en format papier (attestation vaccination ou certificat test). Le résultat de la lecture de vérification du QR-code autorisera ou pas l'entrée dans l'établissement.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des centres de vaccination pour réaliser au plus tôt votre carnet sanitaire dans l'application TousAntiCovid ou de prévoir, selon vos préférences, les documents nécessaires (certificats test PCR) pour votre entrée dans l'EHPAD.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions de votre compréhension.

Avec l'assurance de notre sincère dévouement.

Le Directeur,

**S. CONNANGLE**

Le Médecin Coordonnateur,  
 Référent COVID-19

**DR BREILLARD/Dr GRAND**